

Pour que l'exception ne soit plus la règle

L'agriculture biologique a grandi, donc l'offre en animaux d'élevage aussi. La modification d'une directive intervenue il y a deux ans veut rendre superflus les achats d'animaux conventionnels.

Les fermes bio pouvaient jusqu'à fin 2019 acheter chaque année au maximum dix pourcents de jeunes bêtes (jeunes femelles nullipares) à des exploitations conventionnelles. Depuis 2020 cela n'est plus possible qu'à des conditions restrictives et avec une autorisation exceptionnelle. Cette modification du Cahier des charges remonte à une motion du Groupe spécialisé Lait de Bio Suisse. Motif: La réglementation actuelle faisait stagner l'élevage de bêtes bio. «Notre principe est qu'une bête bio doit venir d'une ferme bio. Si ça n'est pas possible, cela devrait être une exception», dit Thomas Wiedmer, le président de la Commission de labellisation agricole de Bio Suisse. Il met l'accent sur le conditionnel parce que beaucoup d'agricultrices et agriculteurs bio ont planifié avec ces dix pourcents. C'est cela que la modification du Cahier des charges veut changer, et au début ça n'a pas bien passé et a fait chauffer les téléphones de Bio Suisse. Cela a surpris Thomas Wiedmer. «Dix pourcents d'un troupeau, c'est peu. Les fermes devraient s'en sortir sans problèmes sans cela», dit-il. Mais c'est clair que ça peut provisoirement causer des pénuries selon les régions et les saisons. Les changements de ce genre prennent du temps. Il a lui-même déjà dû aller jusqu'aux Grisons pour pouvoir trouver une bête bio adéquate pour son troupeau de Grise. Bien qu'il y ait pour de telles races de niche des dérogations pour des animaux conventionnels. «Je pense que ça en vaut la peine. Quand on achète une bête d'élevage, on fait un investissement pour plusieurs années. Et la longévité des vaches est un facteur important en bio.» Thomas Wiedmer trouve encore d'autres avantages dans la nouvelle situation: Des agriculteurs et agricultrices pourraient développer de nouvelles branches de production, tandis que d'autres préféreront miser davantage sur leur propre élevage.

Presque pas de veaux femelles dans l'étable

Cela n'est pas toujours aussi simple comme le montre l'exemple de Daniel Siegenthaler junior, de Schangnau BE. La ferme a le Bourgeon depuis 1994, et elle a été transmise à la deuxième génération au début 2019. Elle est située à 1900 mètres d'altitude en zone de montagne III et compte 100 hectares dont un tiers de surface agricole utile, un tiers de pâturages d'estivage et un tiers de forêt. Les sols de là-haut sont très acides et humides, avec mêmes quelques marécages. Les précipitations abondantes, plus de 2000 millimètres par année, obligent Daniel Siegenthaler à recourir à l'affouragement d'hiver pendant quelque 200 jours par année. Le lait bio de ses 18 vaches Fleckvieh est acheté par Crema. S'y rajoute un élevage avec actuellement 27 veaux et génisses. Par

exemple, c'est de la ferme de la famille Siegenthaler que vient le premier taureau bio d'IA Kingboy du projet lancé par le FiBL et Bio Suisse pour avoir de bons taureaux bio pour l'insémination artificielle (IA, voir Bioactualités 2|21).

Il semble donc que cette ferme ne devrait pas avoir de grands problèmes avec l'interdiction d'achat vu qu'elle pratiquait déjà l'élevage. Mais c'est une fausse impression. «Nous avons eu en 2020 très peu de naissances de veaux femelles», raconte Daniel Siegenthaler. Il a donc voulu acheter une génisse au printemps 2021 – en principe bien sûr une génisse bio. Mais il n'y avait alors pas de bête appropriée à un prix abordable. Il n'a cependant pas demandé à Bio Inspecta de pouvoir acheter des animaux d'élevages conventionnels. Il était conscient que, vu qu'il s'agissait d'une race principale, il aurait eu peu chances d'obtenir une dérogation. Il déplore



«Le principe est qu'une bête bio doit venir d'une ferme bio. Cela devrait être possible, pour toutes les fermes.»

Thomas Wiedmer, président de la CLA, Bio Suisse

encore beaucoup que le spermasexing ait de nouveau été rejeté lors de la dernière Assemblée des délégués de Bio Suisse. Cela aurait résolu son problème. «Il y a une grande demande pour des vaches Swiss Fleckvieh de région de montagne. Nous pourrions faire de bonnes affaires avec notre élevage, mais cela n'est possible que s'il vient au monde suffisamment de femelles appropriées.»

Or quelque chose n'a pas changé: L'élevage d'un veau d'engraissement rapporte davantage aux paysannes et aux paysans qu'un veau femelle pour la production laitière. «Il est donc difficile d'acheter à des éleveurs des veaux venant de vaches qu'ils ont entre-temps vendues à d'autres fermes», dit Daniel Siegenthaler. Pour des raisons financières, la plupart de ses collègues préfèrent en effet inséminer ces vaches avec des races à viande. Il ne croit pas que la nouvelle directive puisse permettre aux fermes bio de développer de nouveaux débouchés dans l'élevage. «Je suis persuadé que 95 pourcents des producteurs qui n'élevaient pas de re-montes femelles dans leur ferme ne le feront pas non plus à l'avenir. C'est tout simplement trop peu intéressant financièrement.»

Exceptions pour races de niches

Cette modification des directives ne changera par contre pas grand-chose pour les fermes qui choisissent des races rares. Bio Suisse a entre-temps rédigé une liste des races de niche. «Elle est constamment actualisée. Si l'effectif d'une de ces races est inférieur à 3000 bêtes en Suisse, les demandes



L'offre en bêtes bio a fortement augmenté pour les races principales comme la Brown Swiss. Photo: lid



Daniel Siegenthaler junior est déçu que le spermasexing reste interdit en agriculture biologique. Photo: Ann Schärer



Thomas Wiedmer trouve que les bêtes bio doivent venir de fermes bio – aussi pour sa race de vaches, la Grise rhétique. Photo: Ann Schärer

sont en général acceptées», explique Thomas Wiedmer. Il y aura certainement encore pendant un certain temps des problèmes pour les races principales selon les régions et les saisons, mais il est convaincu que cela va se roder progressivement. «L'agriculture biologique s'est fortement développée ces dernières années, et cela augmente automatiquement l'offre en animaux d'élevage.» Un délai transitoire pour l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation n'aurait fait que tout retarder encore une fois de plusieurs années. «C'est pour cela que nous nous étions prononcés contre un tel délai. L'expérience montre en effet que la plupart des producteurs auraient attendu la fin du délai pour procéder à des changements», dit cet agriculteur expérimenté. «Sans compter que cette modification du Cahier des charges a été demandée par les agricultrices et agriculteurs bio eux-mêmes.» Le but est donc qu'il se passe enfin quelque chose dans le domaine de l'élevage bio et que toutes les bêtes bio viennent un jour de fermes biologiques. Ann Schärer



Où trouver des bêtes bio, qui contacter pour les demandes d'autorisations exceptionnelles

Si on cherche ou veut vendre des bêtes bio: Biomondo, la place de marché en ligne de l'agriculture biologique suisse, est l'endroit idéal.

 www.biomondo.ch > Pour la culture et la production > Animaux > Bovins

En ce qui concerne les demandes d'autorisations exceptionnelles pour l'achat de bêtes non bio (en particulier possible pour les races dites de niche), elles sont du ressort de l'organisme de certification de la ferme. Prière de s'adresser directement à Bio Inspecta ou à Bio Test Agro.

Bio Suisse fournit aussi volontiers des renseignements généraux sur la question.

→ Bio Suisse, Secteur Agriculture
landwirtschaft@bio-suisse.ch
 tél. 061 204 66 66